Étranger

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ces soi-disant chrétiens se sont de tout temps distingués par leur hypocrisie. Ce sont précisément ces messieurs qui, à Berne, se sont aidés à saboter le droit de libre association du personnel fédéral, qui, maintenant, se posent en défenseur du droit de coalition. On attribue volontiers à autrui les défauts qu'on a soi-même. Messieurs les chrétiens-sociaux ont prouvé par leur attitude qu'ils escomptent retirer de la restriction du droit de coalition un avantage pour leurs organisations ma assises. La trahison des politiciens chrétiens-sociaux a été flétrie dans la presse du personnel fédéral comme elle le méritait. Ces messieurs s'apercevront déjà bien que leur spéculation ne réussira pas, quoique leur cœur chrétien le souhaite ardemment.

Fédération nationale des ouvriers suisses libres. Dans le numéro 17 du *Schweizer Arbeiter*, la fédération susnommée publie un rapport annuel sur son activité durant l'année 1925. Dans l'introduction il est donné un aperçu sur la situation économique; les indications relatées là sont accompagnées de chiffres sur l'importation et l'exportation, sur le cours des actions et sur le marché du travail. Vient ensuite un exposé des conditions en matière de politique économique et sociale; il y est également dépeint de quelle façon les crises peuvent être empêchées. Le meilleur moyen préconisé pour les éviter réside principalement dans une meilleure organisation de l'économie mondiale; toutefois, une influence déterminante des syndicats sur l'aggravation et le relèvement des conditions économiques est considérée comme une chose impossible (ce qui n'est pas du tout étonnant quand on fait soi-même tous ses efforts pour battre en brèche le mouvement syndical). La politique douanière protectionniste est désapprouvée en termes extrêmement modérés, et l'on s'empresse d'affirmer qu'*un* pays ne peut en aucune circonstance s'opposer à la politique douanière protectionniste toute-puissante.

Quelque chose qui fait l'objet de beaucoup de bruit est la caisse de chômage de la fédération, qui « sortit de son cadre actuel dès le début de l'année de gestion, pour étendre son rayon d'activité à toute la Suisse ». Cette caisse versa une somme de fr. 6191.— à 73 chômeurs.

Il est ensuite rapporté sur l'activité des instances fédératives. 84 affaires furent traitées en une séance du comité de la fédération, une assemblée de délégués et 12 séances de la commission; 29 concernaient l'organisation, 13 la propagande, 3 l'organe fédératif, 10 les secours, 13 de la politique sociale et les mouvements de salaire.

Cette année également, il manque des données axactes sur le mouvement des membres. Il est seulement indiqué que le nombre des sections et fédérations est resté à 33, mais que l'effectif des membres diminua à 2810 ensuite des mauvaises conditions dans la Suisse orientale.

D'après le rapport de la commission, on s'occupa plusieurs fois de la soi-disant « Internationale neutre ». Il est attendu des merveilles de son développement ultérieur; on souhaite notamment qu'elle puisse conquérir une influence internationale (Bureau international du travail).

Le développement des finances de la fédération est considéré comme satisfaisant; la fortune s'élève à fin 1925 à fr. 33,139.—, ce qui constitue une augmentation de fr. 2853.— par rapport à l'année précédente.

Etranger

Lettonie. L'Union syndicale lettone publie un rapport de 40 pages sur son activité durant l'anné 1925.

Ce rapport mentionne qu'il y avait pendant l'exercice 1925 17 fédérations avec 16,679 membres affiliées à la centrale nationale, lesquelles se répartissent sur 125 sections locales. L'effectif de l'année précédente était de 14,977 membres. Il fut déclenché 53 grèves pendant l'année 1925, auxquelles participèrent 4629 ouvriers. Le rapport oriente en outre sur l'activité des instances centrales, du secrétariat, ainsi que sur le congrès, la situation financière, les commissions locales, le travail d'éducation, la législation sociale, le chômage, etc. Il est annexé au rapport une nomenclature des fédérations affiliées à la centrale nationale ainsi que leurs adresses.

Russie. Nous relevons les indications suivantes du « Bulletin syndical » du Conseil central des syndicats russes sur le mouvement syndical dans les *républiques soviétiques caucasiennes.*

Depuis le 1er janvier 1924 au 1er octobre 1925, l'effectif de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie a augmenté de 220,558 à 327,260. La puissance des syndicats s'est considérablement accrue depuis le 1er janvier 1924; ils comptaient alors 234,371 membres, tandis qu'au commencement de 1926, leur effectif était de 356,160 membres, c'est-à-dire que les syndicats comptaient 30,000 membres de plus qu'il n'y avait d'ouvriers occupés. D'après le « Bulletin syndical », cette différence provient du fait que les chômeurs appartiennent également aux syndicats. Il serait extrêmement intéressant de savoir si l'appartenance aux organisations syndicales repos entièrement sur le libre consentement et si l'effectif est calculé sur la base des cotisations syndicales versées.

Durant la même période, le montant des cotisations versées a augmenté de 1,204,188 roubles à 1,882,543 roubles; cela fait en moyenne une cotisation annuelle d'environ 5,3 roubles par membre, soit fr. 13.8. Il n'est pas donné d'indications concernant l'emploi des cotisations des membres.

Le coût de la vie

(calculé sur la base de l'index fédéral d'entente)

	Index pour l'alimentation, le combustible, le vêtement et le loyer			
	Office fédéral du travail	Offices locaux de statistique		
		Berne	Zurich	St-Gall
1914 Juin	100	100	100	100
1916 Moyenne annuelle .	—	128	126	—
1918 » .	—	201	197	—
1920 » .	—	223	223	—
1921 » .	—	204	203	—
1922 » .	—	170	169	—
1923 » .	—	173	168	—
1924 » .	—	177	171	—
1925 Janvier . . .	100	178	173	165
1925 Mars . . .	100	178	171	163
1925 Mai	168	175	170	161
1925 Juillet . . .	168	175	170	163
1925 Septembre . .	168	176	171	163
1925 Novembre . .	167	175	169	162
1926 Janvier . . .	166	173	168	160
1926 Février . . .	164	172	167	159
1926 Mars . . .	163	171	165	158
1926 Avril . . .	162	169	165	157